

Lettre ouverte à Monsieur le Maire et ses adjoints

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,

Nous sommes désormais à mi-mandat et il est sans doute temps pour moi de tirer les enseignements de la politique conduite par l'exécutif du conseil municipal. Dans notre communication de campagne électorale, aussi bien que lorsque vous êtes venus me solliciter pour un mandat de conseiller, la manière de conduire les affaires municipales – à savoir l'instauration de commissions, l'extension de ces commissions aux citoyens non élus, la fin des décisions prises de manières individuelles ou en petits comités, une ouverture de l'information aux élus aussi bien qu'aux citoyens – était un point central de votre engagement, et une motivation essentielle du mien.

Je considère aujourd'hui que ce contrat est rompu. En effet, j'ai le regret de constater que vous vous opposez à cette manière de conduire les affaires publiques. Cela commence par le refus de mettre en place un système d'information qui permette à chaque élu de se tenir informé des questions municipales avec les moyens modernes qui existent aujourd'hui et que tout organisme travaillant en équipe utilise. Vous préférez obliger chaque élu à aller quémander cette information à ceux qui la détiennent précieusement sans la partager (et encore faut-il savoir qu'elle existe); je constate sans surprise que la procédure de suivi de projet mise en place dernièrement n'y change rien. Ensuite, le tollé soulevé par la création d'un forum internet de discussion sur notre commune (allant même jusqu'à en demander la fermeture) pour instaurer une communication dynamique, sympathique et proche du citoyen, moyen dont tous les arguments avancés contres à l'époque se révèlent à l'épreuve de l'expérience infondés. Mais surtout, ces réunions hebdomadaires du mercredi, mise en place pour débattre et décider de la politique locale, qui la plupart du temps auraient pu sans peine être remplacées par un simple email d'information, et au cours desquelles aucune décision d'importance n'était prise. Celles-ci, on le sait, étaient prises ailleurs. La question du RPI a été particulièrement démonstrative de ce refus du débat, du partage de l'information, du partage de la décision, allant jusqu'à cautionner des interprétations de la loi « innovantes » mais peu cohérentes et morales pour invalider ce que votre propre conseil municipal avait voté dans la bonne forme et ce, une fois n'est pas coutume, au terme d'un échange d'opinions animé.

Après avoir encouragé cette mascarade sur l'avenir de l'école de Junas, certains ont demandé – et obtenu – plus de « dictature » (je cite). Vous avez donc voulu la fin des commissions (à part celles qui vous sont imposées par la loi), et le retour des réunions d'adjoints. Cela a, je le reconnais, le mérite de clarifier les choses pour ceux qui gardait des doutes et au final, ne me gêne pas particulièrement, car dès le début vous n'avez accordé aucun soutien ni crédit aux projets autres que les vôtres.

Ce qui est gênant aussi, c'est d'expliquer aux conseillers qu'ils n'ont pas de questions à poser car le sujet a déjà été débattu, en les faisant passer au mieux pour des dilettantes ou au pis, pour des *emmerdeurs*. Exemple, avec ce projet d'aménagement des entrées du village, qui en réalité couvre bien plus que les entrées et sera le projet principal de la mandature - par son coût au moins – et qui n'a depuis la présentation des résultats de la première étude, jamais été mis à l'ordre du jour d'une réunion du

mercredi. Pourtant, lorsque vous avez fait s'engager le conseil municipal sur sa volonté de réaliser le projet en décembre dernier, vous avez d'abord prétendu que le débat avait eu lieu, avant de consentir à l'organiser. Mercredi dernier, vous avez inscrit pour la première fois ce projet dans le budget alors que la discussion n'avait toujours pas eu lieu, en réaffirmant encore qu'elle avait bien eu lieu... avant finalement de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion ! Après nous avoir fait voter à plusieurs reprises ce projet et l'avoir inscrit officiellement au budget, quel sens voulez-vous donner à cette réunion autre que celui informatif, ou pire, de nous montrer à quel point vous pouvez vous passer de nos avis ?

Ce qui n'est pas acceptable non plus, c'est de faire opposition aux questions des conseillers municipaux en accompagnant leurs questions de ricanements, de jets de stylo ou autres gestes du même ordre. C'est tout à fait déplacé, et impoli. Alors donc, vous souhaitez que le conseil municipal soit une chambre d'enregistrement juste pour la forme ? La moindre des choses, ce serait alors d'y mettre les formes. Ainsi, je trouve scandaleux de faire signer des documents à des élus sans même qu'ils aient connaissance de leur contenu, je veux parler bien sûr des documents du budget 2011.

Ceux-là même qui, conseillers municipaux sortants et aujourd'hui adjoints, critiquaient en privé la manière de conduire les affaires de la commune, proposent aujourd'hui à leurs propres conseillers municipaux de se prononcer sur le budget de notre commune sur la foi d'un énoncé oral de chiffres – au demeurant incomplet – que nul esprit normalement éduqué ne peut suivre plus de quelques minutes et d'une note de synthèse qui s'était révélée l'année dernière largement fautive. Ce sont pourtant les documents, précis et exhaustifs, remis officiellement lors du conseil municipal qui sont utiles aux conseillers tant pour se faire une opinion et avoir une bonne compréhension que pour répondre, le cas échéant, aux questions des administrés et remplir ainsi leur rôle. Les adjoints junassols comptent-ils donc entretenir une « supériorité de savoir » ? Ceci est, à ce que je me suis laissé dire, une première dans l'histoire récente de notre commune qui ne nous honore pas.

Proclamer, comme cela a été le cas lors de ce même conseil municipal, que ces documents - je cite - « sont trop compliqués » pour nous, est simplement insultant. **Je soutiens respectueusement Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, qu'il ne vous appartient pas de juger de notre intelligence et de notre capacité à comprendre les comptes ou le budget de la commune et qu'il est au contraire de votre devoir de nous les communiquer à temps pour que ceux qui le souhaitent puissent les étudier avant de les voter.**

Je ne prendrais qu'un exemple des problèmes que vos décisions en matière d'information génèrent : l'annonce par email de 9% d'augmentation « en moyenne », en réalité bien plus pour les adjoints, de vos indemnités au prétexte que nous avons dépassé en 2010 le seuil des 1000 habitants. En vertu de la délibération prise en début de mandat et de l'article R2151, vous n'avez pas ce droit-là. Le Code Général des Collectivités Territoriales est pourtant clair : le montant des indemnités est fixé, sur la base de la population de la commune, dans les trois mois suivant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, donc en 2008. Ce qui fut fait. En cas de variation importante de population, certaines dispositions existent pour les élus qui désirent vraiment s'augmenter en cours de mandat, mais ne vous en déplaisent, elles sont règlementées, et dans tous les cas doivent être approuvées par délibération du

conseil municipal. Je remarque au passage que la loi demande que toute délibération d'une collectivité concernant l'indemnisation d'un de ses membres **doit** être accompagnée d'un **tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées à tous ses membres**. Il est utile d'y faire figurer également les délégations, puisque seuls les adjoints ayant une délégation réelle et publiée par arrêté du Maire ont droit à ces indemnités...

En fait, au-delà de l'obscurantisme caractérisant la manière de procéder, et des irrégularités qui en résultent, je m'interroge sur cet empressement à revaloriser vos indemnités. Si la loi fixe des plafonds, elle ne vous oblige pas pour autant à prélever le maximum. A ma question sur le sujet, vous avez clairement répondu : les dotations de l'état n'augmentent pas avec le seuil de 1000 habitants. Sur le budget, vous nous avez annoncé au contraire une dotation de l'état en baisse. Comment, dans ces conditions, pouvez-vous justifier cette augmentation, d'autant que j'ai cru comprendre que vous envisagiez de recommencer la manœuvre en 2012 et 2013 (par soucis de discrétion ?) pour atteindre, qui sait, un doublement de vos indemnités ? N'avez-vous pas un tout petit problème de conscience à utiliser ainsi l'argent de nos administrés, en période de crise ? Ajoutons à cela que vous avez décidé d'annuler l'achat de la poche de récupération des eaux de pluies – l'écologie ne fait-elle pas recette qu'en période électorale pour devenir inutile et coûteuse après (dépense pourtant modeste 2550.94€ HT approuvé et promise lors du conseil municipal sur le budget 2010), et ce sur la base d'un calcul hasardeux et incomplet de retour sur investissement. Escomptez-vous un meilleur retour sur investissement, pour la commune, de vos encore plus coûteuses augmentations d'indemnités ?

Cela illustre au passage le rejet des projets dont le mérite ne vous incombe pas et le respect pour le travail d'un conseiller municipal qui avait bouclé son dossier. Tout ceci, Monsieur le Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints, est pour moi intolérable et je n'accepterai pas d'y être associé. Mal informé, avec des doutes qui s'avèrent le plus souvent fondés (vente de terrain communaux à un élu retoqué par le préfet, contrat d'entretien de l'éclairage public trop cher...), je suis régulièrement contraint de voter l'abstention. Au bout de trois ans, j'estime avoir fait suffisamment preuve de patience et de confiance. Dorénavant, je n'hésiterais plus à voter contre lorsque je m'estimerai insuffisamment informé ou en désaccord.

Je vous demande donc de redonner une représentation digne et désintéressée à notre commune et de respecter les formes ainsi que les personnes au service de la démocratie locale.

Dans cet espoir, je vous prie de croire Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, en mes sentiments dévoués.

Junas, le 11 avril 2011

Fabrice Brays
Conseiller municipal